

Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Séance du vendredi 22 janvier 2021

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional le vendredi vingt-deux janvier deux mil vingt et un à neuf heures sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Madame Anne BESNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Harold HUWART, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Madame Michelle RIVET, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Michel CHASSIER, Monsieur Louis COSYNS, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Charles DE GEVIGNEY, Madame Claude GREFF, Madame Marie-Agnès LINGUET, Madame Mathilde PARIS, Madame Véronique PÉAN, Monsieur Guillaume PELTIER, membres de la Commission Permanente

Est excusé :

Monsieur Dominique ROULLET, Vice-président, membre de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Pierre COMMANDEUR, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Serge MECHIN, Monsieur Gérard NICAUD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Présidents de Commission

Monsieur Benoît FAUCHEUX, Président du groupe Écologiste

Ont donné pouvoir :

Madame Anne BESNIER (pouvoir à Madame Anne LECLERCQ à partir de 9 h 10), Monsieur Dominique ROULLET (pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ)

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, en vous saluant, je vais ouvrir cette Commission permanente, malheureusement à nouveau à distance en raison de l'épidémie et de l'intérêt qu'il y a à limiter au minimum nos regroupements.

Pour vous faire un point très rapide ou une illustration, on a, dans nos services, qu'il s'agisse des services au siège ou des services dans les lycées, des ERC dans les lycées, une augmentation du nombre de cas qui traduit celle dans les territoires et dans le territoire où nous nous trouvons. C'est une évolution positive qui n'est pas une explosion mais qui montre combien nous devons être attentifs. On l'est avec les services, il y a un maximum de télétravail, même si un certain nombre de nos collaborateurs souffrent de cette situation, nous en avons conscience. On a bien évidemment maintenu en présentiel tout ce qui se fait sur nos territoires, à savoir nos lycées, en assurant la continuité du service de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien ; ce sont nos missions. Cependant, tout en faisant cela, nous avons une évolution du nombre de cas.

Je ne sais pas dire aujourd'hui, et personne ne sait le dire, ce que sera la situation au mois de février. En février, nous aurons à nouveau une CP et bien évidemment notre session, et j'espère qu'elles pourront se tenir, la CP sous forme distancielle si nécessaire et la session sous forme présentielle, mais je ne sais pas répondre aujourd'hui à cette question. Ce sera en fonction de l'évolution de l'épidémie et en fonction de l'évolution de la réglementation en la matière, le confinement ayant évidemment des incidences sur nos propres organisations.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous faire un rapide point d'étape, et nous allons ouvrir cette session, tout d'abord par l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame RIVET.

Mme RIVET.- D'accord, merci.

M. le Président.- Merci Michelle.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 20 novembre 2020

M. le Président.- Il a été mis à votre disposition le 18 janvier 2021.

Y a-t-il des observations à nous signaler ? Je n'en vois pas, merci, il est donc approuvé en l'état.

(Le compte rendu du procès-verbal du 20 novembre 2020 est approuvé sans réserve)

M. le Président.- Ensuite, désignations dans les organismes extérieurs. Il y a des désignations d'élus régionaux amenés à siéger à la conférence régionale du sport, cinq titulaires et cinq suppléants. Sont proposés comme titulaires Monsieur BONNEAU, Monsieur ROULLET, Madame PIDOUX, Madame HAMADI et Monsieur CHARLES-GUIMPIED, et, comme suppléants, Monsieur DUMAS, Madame BENMANSOUR, Monsieur FOURNIER, Monsieur CROTTÉ et Monsieur GRAND.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Mme FAUQUET.- Monsieur le Président, je ne lui en ai pas parlé mais cela me semblait évident, Christian BOULEAU, de notre groupe, aurait pu être associé, pour sa compétence en la matière.

M. le Président.- D'accord. J'entends, il n'y a pas de problème. Je vais en discuter avec les élus et on finalisera cela très vite ; il n'y a pas de sujet.

Mme FAUQUET.- Il est ancien international de judo, arbitre national et je sais qu'il siège dans de nombreuses commissions nationales pour le sport. Je pense qu'il a donc une vraie compétence.

M. le Président.- Pas de problème. On va faire en sorte de lui trouver une place.

Nous avons maintenant les rapports. Il s'agit des rapports de la commission « Enseignement supérieur et Recherche », et c'est Pierre COMMANDEUR.

Rapport 21.01.32.27 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche, technologie et innovation
Développement de la recherche en région
Modification de délibérations antérieures
Approbation d'avenants de conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique
Approbation d'un avenant à une convention relative au programme Ambition Recherche Développement 2020 (ARD 2020) PIVOT
Approbation d'un avenant à une convention relative au grand projet PIVOTS du CPER 2015-2020
Approbation d'un avenant à une convention relative à une bourse de recherche doctorale

M. COMMANDEUR.- Avis unanime favorable de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.32.28 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Colloques et programmes d'études
Attribution de subventions pour l'organisation de colloques scientifiques
Affectation de crédits

M. COMMANDEUR.- Avis unanimement favorable de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.32.29 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Bourses doctorales
Attribution des quotas de bourses
Approbation de l'appel à propositions des bourses doctorales « régionales » et financées pour 2021
Affectation de crédits

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.32.30 - Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Attribution d'une subvention pour le programme général 2021 du STUDIUM
Approbation de la convention
Affectation des crédits

M. COMMANDEUR.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- C'est parfait. Merci, Monsieur le Rapporteur, merci Pierre, bonne journée, et nous entérinons vos votes à l'instant.

Nous passons à la présentation des rapports de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales », et c'est Estelle COCHARD.

**ÉDUCATION, APPRENTISSAGE,
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Rapport 21.01.11.13 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Désaffectation de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la
Région Centre-Val de Loire

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.11.14 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES
Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles
Affectations de crédits
Individualisations de subventions

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.11.15 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
FINANCEMENT DES LYCÉES
Financement des lycées publics
Attribution de dotations et subventions
RESTAURATION ET INTERNAT
Tarifs de restauration et d'hébergement : modification de la délibération CPR
n° 20.08.11.82 du 14 octobre 2020
Approbation du renouvellement d'une convention passée avec l'Observatoire de
l'économie et des territoires

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Oui, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, j'avais une question à l'occasion de ce rapport, même si cela n'y figure pas expressément. Il y a une information qui nous a été remontée hier soir au sujet des forfaits d'internat ; bien évidemment, c'est un peu court pour le vérifier et c'est pour cela que nous posons la question. Dans le Loiret, dans un lycée du Loiret, il serait demandé aux familles de régler l'intégralité du forfait d'internat en dépit du fait que certains élèves ne sont présents qu'une semaine sur deux.

Je ne sais pas si l'information est confirmée, s'il y a une politique générale dans les lycées ou si c'est un cas particulier, mais c'est quelque chose qui me semblerait tout de même... Je sais que les lycées ont leurs charges à assumer, mais c'est quelque chose qui pénaliserait les familles, parce que quand les élèves ne sont pas en internat, il y a pour elles des frais supplémentaires. Je voudrais donc savoir si vous avez une information à ce sujet.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER, pour cette question.

Madame la Vice-présidente, Cathy MÜNSCH-MASSET, sur ce point. On n'entend rien. Madame la Vice-présidente ?

On va demander à Emmanuel PORCHER, le directeur délégué.

M. PORCHER.- Bonjour, c'est pour vous préciser qu'une délibération avait été prise en ce sens, modifiant en tant que de besoin les tarifs des établissements, puisqu'on avait déjà eu le problème lors du premier confinement, et la vice-présidente avait demandé que les ajustements soient faits. On a eu cette remontée, Cathy MÜNSCH-MASSET en a parlé hier soir aussi, on est en train de vérifier, car on a effectivement des situations d'interprétation par les

gestionnaires au cas par cas. On est en train de regarder, mais on a bien cela dans les radars et on suit cela de près.

M. le Président.- La volonté régionale en la matière est une volonté fondée sur le principe d'équité. Si un service est rendu, il est rendu et les familles doivent le payer. S'il n'est pas rendu du fait de l'organisation qui est mise en place, cela doit évidemment être pris en compte. Mais la mise en place du principe qui a été défini sur proposition de la vice-présidente arrive, et c'est toute la problématique de la décentralisation de la gestion. On a la responsabilité de l'hébergement, mais c'est filtré par une autorité d'État et on a de temps en temps ce type de dysfonctionnement. On va bien sûr y répondre.

Merci de cette question et de la réponse qui est apportée par la mobilisation à la fois de la vice-présidente dès hier et des services. On y travaille, Monsieur CHASSIER, et on ne manque pas d'échanger là-dessus.

M. CHASSIER.- D'accord, je vous remercie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.11.17 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
POLITIQUE JEUNESSE
Accompagnement éducatif
Ma Région 100 % Éducation
Approbation de convention
Attributions de subventions
Ressources pédagogiques des lycées
Affectations de crédits
Attributions de subventions
Organisation des Assises nationales des Maisons des Lycéens 2019 - Approbation d'une convention de solde

Mme COCHARD.- Il y a un erratum, avec la modification du montant de l'abondement au niveau du point B, attribution de subventions pour l'appel à projets « Ma Région 100 % Éducation ». Il faut lire « d'abonder de 13 000 euros l'affectation 2020 – je vous passe tous les chiffres –, passant ainsi son montant de 408 000 à 421 000 euros ».

Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.11.18 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF
Équipements, services et usages
Affectation de crédits

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

M. FAUCHEUX.- Monsieur le Président, j'avais demandé la parole. J'ai une question à poser sur ce rapport 11.18. Dans la deuxième partie du rapport, il est indiqué qu'on affecte une somme de 600 000 euros pour déployer le Wi-Fi dans les lycées, et on a comme ligne directrice, par rapport aux technologies de l'information et de la communication, de privilégier partout où c'est possible le filaire et de réserver le Wi-Fi au cas où le filaire ne serait pas possible pour des questions notamment sanitaires.

Je voudrais profiter de ce rapport pour savoir à quel stade en est le déploiement de la liaison filaire dans les lycées et quel bilan on peut en faire.

M. le Président.- Madame la Vice-présidente ?

Mme MÜNSCH-MASSET.- Oui, Monsieur le Président, chers collègues, sur cette dimension de la couverture en Wi-Fi, je pense qu'on peut dire, et on a déjà eu l'occasion de le partager ensemble, qu'aujourd'hui la modalité filaire n'est pas adaptée à l'ampleur des usages. On a

pu le constater pendant la première phase de déconfinement avec l'utilisation et la progression des usages numériques. C'est à ce premier élément que je peux vous renvoyer.

Je vous renvoie même à la question des internats. En effet, dans les internats, les structures avaient été initialement prévues en filaire, ce qui pose indéniablement des difficultés pour démultiplier les points d'accès et couvrir au maximum l'accès aux lycéens internes et aux post-bac et qui, de surcroît, rend impossible la connexion pour les lycéens et les post-bac qui n'ont pas d'ordinateur, étant entendu qu'on ne peut pas se brancher en filaire avec une tablette ou avec un téléphone portable. Or, on a aussi cette hétérogénéité des équipements.

Aujourd'hui, sur la connexion en Wi-Fi dans les lycées, les mesures qui ont été prises et qui avaient déjà été partagées permettent d'établir qu'une connexion Wi-Fi ou une borne Wi-Fi telle, qu'elle est installée, produit quatorze fois moins d'ondes que les téléphones et les connexions 4G d'une classe de trente élèves, si on doit faire une comparaison. On a évidemment une préoccupation qui demeure sur cette question de protection, de santé, mais, en tout cas, la modalité du Wi-Fi est moins productrice d'ondes électromagnétiques que les téléphones portables et la technologie 4G. C'est important de le savoir.

Par ailleurs, nous avons deux expérimentations qui sont lancées depuis le mois de septembre autour de la technologie du Li-Fi, laquelle permet de véhiculer les capacités de connexion avec la lumière. Ce sont des technologies qui débutent et il est important qu'on puisse les éprouver dans le temps, d'avoir des retours des utilisateurs, aussi bien des élèves que des enseignants sur ce sujet, et on aura l'occasion d'en faire un bilan. Mais il nous faut pour cela un temps d'usage.

M. le Président.- Si on devait répondre par le seul réseau des câblages, honnêtement, on serait complètement à côté des pratiques qui sont celles des lycéens aujourd'hui, pratiques libres mais aussi pratiques avec leurs professeurs, car ils sont au CDI, ils sont au foyer, ils sont dans la salle de permanence, ils sont dehors sur les bancs, etc., ce sont des lycéens. Par conséquent, pour compléter, l'orientation que rappelle Cathy, qui est l'expérimentation Li-Fi, est à cet égard très précieuse et on espère qu'elle sera conclusive, car ce sera la vraie réponse.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.11.16 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif

IMMOBILIER DES LYCÉES

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU LYCÉE D'EURE-ET-LOIR À HANCHES

Affectation et abondement

CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS

Affectations et abondement

ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE DES LYCÉES PUBLICS

Affectations

AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec le LP privé Françoise d'Aubigné (28)

QUITUS DES CONTRATS DE MANDAT

Restructuration et extension de la demi-pension au lycée Ronsard à Vendôme (41)

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.22.53 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Financement des établissements de formations sanitaires et sociales

Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2021

Affectation des crédits 2021

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci à Estelle COCHARD, merci, Madame la Rapporteuse.

Nous allons poursuivre la présentation et ce sera la présentation « Finances, Fonds européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration », avec Monsieur ROIRON.

FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

**Rapport 21.01.01.67 - Direction des Systèmes d'information
EPSILON - Mutualisation interrégionale de projets informatiques - Gertrude II :
assistance, maintenance et évolutions de la solution logicielle de gestion de
l'inventaire du patrimoine (GII-AME) - Avenant n° 2 : audit qualité**

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.01.01.68 - Direction des Systèmes d'information
EPSILON - Mutualisation interrégionale de projets informatiques - Tierce
maintenance applicative de la solution ZEFIR pour la formation professionnelle**

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.01.01.69 - Direction générale Optimisation des ressources, Direction
générale des Ressources humaines**
**A/ Affectation d'autorisation de programme et d'engagement sur le budget
Optimisation des ressources ;
VÉHICULE Assurance flotte automobile
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL - Action sociale**
**B/ Affectation d'autorisation de programme sur le budget Transport et Mobilités
durables : SYSTÈME D'INFORMATION TRANSPORT**
**C/ Affectation d'autorisation de programme et d'engagement sur le budget
Formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne : SYSTÈME D'INFORMATION
Formation sanitaire et sociale**
**D/ Affectation d'autorisation de programme et d'engagement sur le budget
Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation
professionnelle : SYSTÈME D'INFORMATION - Formation professionnelle**

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.01.34.01 - Direction Europe et International - Programmes
communautaires européens - Renouvellement des contrats des deux Volontaires
internationaux en entreprise (V.I.E.) à la Représentation régionale à Bruxelles**

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.01.34.55 - Direction Europe et International
Convention de surengagement FEADER du PDR 2014-2020**

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, merci Pierre-Alain, pour la présentation de ces rapports.

Nous allons ouvrir avec les rapports de la Commission « Développement économique, Économie sociale et solidaire, Agriculture, Transfert de technologie » et ce sera Monsieur HUWART.

Monsieur HUWART, vous avez la parole.

<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE</p>
--

Rapport 21.01.31.51 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi - Cellule de gestion
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations
Modification des conventions
Désaffectations
Approbation d'avenants

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.39 - Direction de l'Économie
Développement des très petites entreprises
Salon régional des métiers d'art
Dotations de différents prix métiers d'arts

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.40 - Direction de l'Économie
Fonds régional Renaissance
Validation de l'avenant avec la Banque des Territoires
Attribution d'aides aux entreprises
Affectations des crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.42 - Direction de l'Économie
Fonds régional de garantie (SIAGI)
Abondement du Fonds régional de garantie TPE de la SIAGI et approbation d'un avenant
Modification de délibérations antérieures

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.01.31.43 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises - Agence régionale de développement
économique - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement
à DEV'UP pour l'année 2021**

**Industrie du futur, clusters et actions collectives - Attribution d'une subvention au
cluster NEKOE pour la mise en place d'une action collective destinée à sensibiliser
les entreprises à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération**

**Fonds Sud Éco - Attribution d'une subvention à l'association HUB TECH pour les
actions menées en 2021 par la plateforme collaborative territoriale du Cher**

Approbation des conventions et de l'adhésion à DEV'UP

Affectation des crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Ce sera un vote favorable, mais j'avais une question. On a, dans ce rapport, une remarque au sujet de Dev'up. On nous dit que le tissu économique de la Région Centre-Val de Loire, au vu de sa notoriété, n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être réellement et que Dev'up devra poursuivre ses efforts pour redynamiser les relations avec les bureaux de Business France, poursuivre ses démarches, etc.

Si on traduit ce genre de propos, cela semble vouloir dire que les actions, les efforts qui sont faits ne sont peut-être pas tout à fait à la hauteur et qu'on souhaiterait une amélioration. Certes, ce n'est pas ce qui ressort quand on participe aux assemblées générales de Dev'up, qui laissent entendre que tout va bien, mais le sens de cette remarque peut laisser penser que, malgré tout, il y a des axes d'amélioration. Voilà ce que je voulais faire remarquer.

M. le Président.- Si je prends votre dernière proposition, Monsieur CHASSIER, je dis oui à des axes d'amélioration, et, vous savez, une structure qui aujourd'hui ne se donne pas d'axes d'amélioration, c'est une structure qui est condamnée. En revanche, s'il s'agit de dire que cela ne va pas, il n'y a que des esprits mal tournés qui pourraient le penser, mais ce n'est pas votre cas.

Je dis très clairement qu'à l'échelle de la France, à côté de grandes régions comme Grand Est, comme Nouvelle-Aquitaine, comme AURA par exemple, il est évident que faire valoir un territoire qui compte 2,5 millions d'habitants suppose d'être dans toutes les fenêtres. C'est ce que nous faisons et le rapport dit qu'il faut continuer, car nous sommes dans une construction de l'économie nationale et européenne qui, pour des régions de la taille de la nôtre, ne crée pas de situations acquises d'entrée de jeu. Et ce que veut dire cette réflexion, au contraire, c'est que, par le soutien à Dev'up, dans le travail qui est fait – et vous le savez, Monsieur CHASSIER, vous qui êtes régulièrement présent, et je vous en remercie, aux assemblées générales de Dev'up –, nous réaffirmons la nécessité de cet ancrage et de cette action dans la durée. C'est juste cela.

Le vote est positif, vous l'avez dit, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Oui, positif.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.01.31.44 - Direction de l'Économie
Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services
Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de
services**

Aides aux entreprises

Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.01.31.45 - Direction de l'Économie
Création et reprise des entreprises industrielles
French Tech - Avenant à la convention 2018-00128189 relative à l'action
Démonstrateur « Usine du Futur » portée par la CCI de l'Indre
Approbation de l'avenant

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.46 - Direction de l'Économie
Pass'Création
CRÉATION ET REPRISE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES
Développement de l'accès à la création-reprise d'entreprises et aux tests d'activité
Affectation des crédits relatifs aux actions d'accompagnement des créateurs-
repreneurs d'entreprises

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.47 - Direction de l'Économie
Économie sociale et solidaire
CAP'ASSO
Attribution de subventions
Modification des délibérations CPR n° 17.02.31.08 du 17 février 2017,
n° 18.08.31.14 du 14 septembre 2018, n° 18.10.31.31 du 16 novembre 2018,
n° 20.09.31.45 du 20 novembre 2020 - Approbation d'avenants

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport des différentes commissions, et une abstention et une non-participation au vote du groupe Rassemblement National dans les différentes commissions qui ont été consultées.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Une remarque, nous l'avons déjà faite, pour expliquer les raisons de notre vote. On avait dès le début du mandat évoqué le problème du règlement d'application de Cap'Asso, qui aurait mérité d'être révisé, comme cela a déjà été évoqué dans cette Commission permanente. On a un règlement qui date de 2004 et qui parle de l'accompagnement d'une subvention pour une durée de trois ans, éventuellement renouvelable. Cela manque de précision, car ce « éventuellement renouvelable » ne dit pas si c'est renouvelable une fois, 2 fois, 3 fois ou 4 fois, et je crains que dans la prochaine mandature on arrive à avoir des renouvellements par 5 ; cela va venir. Il nous semble tout de même que cela constitue une dérive au regard de ce qui était prévu initialement.

Nous tenons à le rappeler, il faudrait que ce dispositif soit revu. Nous ne sommes pas contre ces subventions et je crois que dans 90 % des cas nous pourrions les voter. Nous ne sommes pas du tout contre leurs bénéficiaires pour des actions dont on sait que presque 50 % concernent le monde sportif et, en deuxième position, la culture, nous n'avons pas d'opposition de principe, mais le fonctionnement, encore une fois, ne nous satisfait pas.

M. le Président.- Nous l'entendons, c'est un point de divergence avec notre majorité. Actuellement, vous savez, je vais beaucoup, tout comme les vice-présidents, rencontrer les associations qui mettent en œuvre la solidarité concrète à l'intention de ceux qui souffrent de la crise, et va-t-on dire au Secours populaire, à la Banque alimentaire, au Secours catholique, « vous avez été aidés pendant trois ans, on a renouvelé une fois, mais, maintenant, on retire l'échelle » ? Ce sont bien souvent des associations qui n'ont pas de recettes propres. Est-ce qu'on va dire à un club sportif, au moment où il va falloir faire revenir les enfants pour faire du foot, « on vous enlève la subvention » ? Cela voudrait dire par exemple qu'on augmenterait le prix de la licence, donc que les familles ne pourraient pas suivre.

Par conséquent, le « éventuellement », il veut dire quoi ? Que si l'opportunité, la nécessité de ce soutien est attestée et que le service est complètement rendu, dans les conditions dans lesquelles il doit l'être, la Région, dès lors qu'elle le décide à travers ses votes annuels, ses votes de budgets, sera là régulièrement. Vous savez, Monsieur CHASSIER, on a trop connu, et je crois que, vous-même, vous aviez critiqué cela, des politiques de l'État qui étaient erratiques en la matière. On s'approchait d'une élection et on faisait une « flopée » d'emplois « ceci » ou d'emplois « cela » pour faire diminuer le chômage, et, après, autre majorité, autre époque, on supprimait cela pour en remettre plus tard. Cela, les associations n'en veulent plus. Les bénévoles veulent être respectés pour l'engagement qui est le leur et dans la durée. Si nous avons un partenariat, dès lors que l'action est là, il faut qu'il puisse se poursuivre. Il ne faut pas d'automatisme, car cela nous permet d'être dans le dialogue sur ce qui est fait, mais il ne faut pas non plus dire « le robinet est ouvert, attention, il va se fermer demain », car, à ce moment-là, on n'a pas de vrai projet associatif.

Voilà l'esprit dans lequel nous agissons là-dessus, et c'est le travail des commissions qu'anime Harold HUWART avec, je crois, la satisfaction des acteurs du monde associatif globalement sur notre territoire.

Le vote sur ce rapport ? Monsieur CHASSIER, vous seriez en abstention sur la partie... ?

M. CHASSIER. - C'est une non-participation au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.01.31.19 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIÈRES - FILIÈRES LOCALES

Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières et des Filières locales

Approbation de conventions et d'avenants, d'appels à projets (CAP Apiculture 3)

Modifications de délibérations antérieures

Affectation de crédits

M. HUWART. - Avec un erratum pour la société Berry Graines, dont le coût prévisionnel du projet est ramené à 159 000 euros au lieu de 165 000. Celui du Cap Grandes Cultures de deuxième génération, par voie de conséquence, est lui aussi rectifié à la baisse.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Mme FAUQUET. - Je souhaiterais parler, Monsieur le Président, mais je ne sais pas du tout si c'est le bon moment. Au niveau des CRST, on s'est aperçu qu'on avait sous-estimé les lignes d'aide à l'agriculture et on a énormément de demandes d'agriculteurs, pour passer au bio, souvent pour des petites sommes, des subventions dans les 2 000 ou 3 000 euros. Au niveau des communautés de communes, il y a aussi une envie, s'agissant de l'alimentation des cantines, d'avoir une alimentation de proximité.

Là, on va être à mi-parcours, les lignes vont être débordées et je me demandais, alors qu'on va vers une extension des aides à de nouveaux modèles d'agriculture, s'il était pertinent de laisser ces lignes dans les CRST et s'il n'était pas préférable de les mettre dans le développement économique et d'ouvrir une ligne particulière. Cela concerne cette commission et il s'agit d'aménagement du territoire. C'était ma remarque.

M. le Président. - Je donne la parole à Harold, car on va avoir, dans les programmations 2021-2022, une augmentation très sensible du bio.

Harold ?

M. HUWART. - Il y a deux choses. Il y a l'articulation entre les CRST et les filières, et on s'était posé la question au début du mandat de faire passer les lignes agricoles des CRST dans les budgets de développement économique, mais il était apparu que les élus qui ont... Les CRST, c'est une politique très partenariale qui se décide avec les élus, et les filières, c'est une

politique très partenariale qui se décide avec les professionnels et les organismes agricoles. Chacun était donc très désireux de garder l'avis sur ces points-là.

Mme FAUQUET.- Cela évolue.

M. HUWART.- Voilà, on n'avait pas changé cette organisation. En revanche, s'agissant des lignes en question, toutes ces lignes, à la fin, on les regroupe dans des lignes de la Région qui sont articulées parfois avec des contreparties européennes ou nationales, et, dans les deux cas, dans le cadre de la relance agricole notamment, on a une abondance de crédits qui vont arriver sur les différentes interventions, qui va faire qu'on va plutôt chercher des projets, plutôt qu'organiser le rationnement ou la contrainte, comme cela a pu être le cas sous l'effet de l'accélération de la conversion au bio ces dernières années. Là-dessus, on peut prendre le relais sur d'autres systèmes et sur d'autres lignes.

S'il y a un sujet particulier dans le cadre de ce CRST, il faut nous le signaler et on organisera la continuité et l'abondement de ces projets.

Mme FAUQUET.- Notre référent va en parler. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Ce sera un vote unanime ?

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.20 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Promotion - Alimentation
Attribution de subventions
Approbation d'avenant - Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable de la Commission sur ce rapport, à l'exception d'un vote contre du Rassemblement National.

M. le Président.- Même vote, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.01.31.21 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Mesures suite à la sécheresse
CAP Sécurisation fourrages diagnostics

Attribution de subventions - Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.22 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Accompagnement à la conversion AB, accompagnement à la certification HVE,
diagnostic HVE - Volet biodiversité dans les fermes bio : approbation d'un cahier des
charges 2021
Certifications agriculture biologique : récapitulatif d'attribution de subventions
régionales au titre de l'année 2020
Affectation de crédits pour 2021

M. HUWART.- Avec un erratum dans le cahier des charges sur le volet 13, sur le point 115 sur les modalités de financement. Des discussions avec les professionnels, des questions ont été soulevées et, à l'issue des réponses que les services ont apportées, on propose d'harmoniser les taux de 50 % et 80 % de subvention régionale à 80 % pour tout le monde, c'est-à-dire d'aligner les différents projets, quelle que soit leur nature sur ce point 115 du volet 13 du cahier des charges.

M. le Président.- Très bien. Même vote, favorable ?

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.23 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Installation, transmission, emploi

Accompagnement des entreprises agricoles, volets ressources humaines, agriculteurs en situation de fragilité et accompagnement stratégique : cadre d'intervention 2021 - Approbation d'un cahier des charges

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.24 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Développer l'innovation en agriculture - Appui régional en faveur de l'agroécologie et de la diversification des systèmes : appel à projets 2021 - Approbation d'un cahier des charges

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.25 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Plan de relance régional - Transition agricole, agroécologie et climat - Volet végétal : appel à projets 2021 - Approbation d'un cahier des charges

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.31.26 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Approbation de la convention-cadre 2021-2022 avec le Conseil départemental du Cher relative aux aides économiques agricoles

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Madame de CRÉMIERS ?

Mme de CRÉMIERS.- Concernant ce rapport, le groupe Écologiste va s'abstenir, non pas que nous soyons défavorables à des accords-cadres, à des conventions-cadres avec les chambres départementales d'agriculture, mais du fait, comme cela a été rappelé à l'instant dans notre assemblée, que les demandes d'évolution de la part des porteurs de projet ont considérablement augmenté, que la Région est résolument engagée dans l'augmentation du nombre de conversions bio et dans d'autres pratiques alimentaires plus localisées et que le choix qu'a fait la Région de conventionner avec les six chambres départementales doit être cohérent avec sa politique régionale, la Chambre départementale d'agriculture jouant bien évidemment un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique dans les territoires.

Au départ, les conventions qui ont été signées il y a quelques années ne précisaient pas véritablement de contenu. Celle du Cher commence à le faire, mais elle ne porte pas suffisamment cet effort financier qui est aujourd'hui porté essentiellement par la Région, en vue de la transformation des pratiques à la fois agricoles et alimentaires.

M. le Président.- Merci. Ce sera donc une abstention ?

Mme de CRÉMIERS.- Oui, c'est cela.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

M. le Président.- Merci. Nous en avons terminé avec ces rapports. Merci, Monsieur le Rapporteur, merci Harold.

Nous passons aux rapports de la Commission...

Pardon, Monsieur PELTIER ?

M. PELTIER.- Merci beaucoup, François.

Je profite de la transition entre deux commissions pour essayer d'en savoir plus – je pense que ce doit être votre cas à tous et pardon de revenir sur ce sujet dont on entend parler du matin au soir – sur la vaccination. Je demande un peu votre éclairage, parce que nous, dans le Loir-et-Cher, nous avons, en plus, cette difficulté, vous le savez, d'un changement de préfet et de sous-préfet au même moment et de leur arrivée tardive.

Hier soir, dans le Loir-et-Cher, nous avons 2 573 Loir-et-Chériens vaccinés, selon les chiffres préfectoraux transmis à 21 heures par la préfecture de Loir-et-Cher, sur les 331 000 Loir-et-Chériens. Je vous épargne le pourcentage ridicule de Loir-et-Chériens vaccinés. Ces 2 573 personnes sont essentiellement des personnes fragiles en EHPAD, et, pour le grand public de plus de 75 ans, ce sont seulement 180 Loir-et-Chériens à Vendôme et 84 Loir-et-Chériens à Blois, nous dit la préfecture.

Tout en saluant la remarquable mobilisation de tous nos acteurs locaux, les maires, les personnels soignants dans nos territoires, je pense qu'on partage unanimement ici cette analyse, à savoir que l'effondrement et le délitement de l'État sont devant nous. On l'avait vécu sur les masques, sur les tests, sur les lits de réanimation, on le vit désormais sur la vaccination.

Est-ce que toi, François, via le préfet de Région, tu as enfin accès aux chiffres précis – j'en ai trois à demander, pour tout le monde, ce n'est pas que pour moi – sur le nombre de centres ouverts ou qui vont être ouverts en Centre-Val de Loire, en sachant qu'on en a trois actuellement dans le Loir-et-Cher et qu'on nous en promet d'autres, mais sans garantie ?

Deuxième question, est-ce qu'on connaît précisément le nombre de personnes vaccinées en Centre-Val de Loire ?

Troisième question, est-ce qu'enfin, puisque le Premier ministre s'y était engagé, chacun des préfets ainsi que toi, en tant que président de Région, me semble-t-il, vous savez, semaine après semaine, quel va être le nombre de doses diffusées et distribuées dans les territoires ?

Je prends un exemple et je conclus par là. Hier, nous étions ensemble à Salbris, d'ailleurs pour un très bel événement, et je parlais avec Pascal BIOULAC, le maire de Lamotte-Beuvron, ainsi qu'avec Alexandre AVRIL, le maire de Salbris. Même si on sait qu'un centre va s'ouvrir prochainement à Lamotte-Beuvron, à l'heure où nous parlons, il ne sait absolument pas le nombre de doses qu'il percevra réellement alors que le centre va ouvrir dans quelques jours. Et quand je vois ce que nous annoncent d'autres maires qui ont dû ouvrir des centres, faire prendre des rendez-vous par leurs fonctionnaires territoriaux et que, compte tenu du nombre de vaccins non livrés et des mensonges de l'État, la seule activité des fonctionnaires territoriaux est de rappeler nos concitoyens pour leur dire « votre rendez-vous est reporté *sine die* », je me dis qu'on marche terriblement sur la tête.

Ainsi, qu'est-ce que tu penses de cela et de quelle information disposes-tu pour nous éclairer et pour qu'on fasse bloc ensemble sur ce sujet crucial ?

Merci.

M. le Président.- En termes d'informations sur l'existant, le nombre de centres de vaccination qui a été décidé par l'État et ses structures est de 4 s'agissant du Loiret, de 7 s'agissant de l'Indre, de 6 s'agissant du Cher, de 5 s'agissant de l'Eure-et-Loir, de 5 s'agissant de l'Indre-et-Loire et, sur le Loir-et-Cher, Guillaume, tu as donné le chiffre.

Pour ce qui est de la mise en place, tout d'abord, je l'ai écrit, je le dis et le redis quotidiennement et je me bats pour qu'il en soit autrement, les collectivités ont été insuffisamment associées à l'organisation de la vaccination. Elles ont été congédiées dans un premier temps, vous vous souvenez de la position très arrogante du ministre de la Santé et

les régions se sont collectivement élevées contre ce positionnement, elles l'ont été de manière moins péremptoire quand l'État a été confronté à ses très évidentes limites. Pour autant, les collectivités ne sont pas associées, et les régions en particulier, autant qu'elles devraient et qu'elles doivent l'être à l'organisation de cette vaccination. Nous, par exemple, nous avons pris une responsabilité en matière de transport, parce que c'est bien d'avoir 4 centres, d'avoir 5 centres, etc., mais, du point de vue du terrain, il y a des gens qui sont à 25 ou 30 kilomètres du centre de vaccination. Ainsi, nous avons dit que les systèmes de transport à la demande, les systèmes de transport Rémi réguliers sont mis à disposition et qu'ils le sont gratuitement, à la charge de la Région.

Il y a ces éléments d'organisation et parfois des éléments de mobilisation des personnels. Moi, en tant que président du GIP Santé que nous avons créé, j'ai vu arriver des demandes pour que les premiers médecins de nos GIP Santé puissent participer à la vaccination. C'est la preuve de l'impréparation de tout cela.

Aujourd'hui, au niveau de l'organisation, les ARS et les préfectures de Région ne sont pas suffisamment concertées. Pourquoi ? D'abord, il y a toujours cette prétention de l'État à faire tout seul, y compris dans les périodes de crise alors que nous sommes tellement plus efficaces lorsque nous faisons ensemble. Secondement, dans la lenteur de la mise en œuvre de la vaccination, il y a bien évidemment les sujets d'approvisionnement, et je crois qu'ils sont une part de l'explication. Il y a des approvisionnements en termes de doses qui ne sont pas du tout au niveau de ce qui est nécessaire. Actuellement, nous en sommes à 28 000 vaccinations réalisées à l'échelle de notre Région alors qu'on devrait être à un niveau très sensiblement supérieur. J'ai entendu hier le ministre de la Santé intervenir avec un échéancier allant jusqu'au mois de juillet, ce qui laisse entendre qu'il mise sur un rythme d'approvisionnement qui sera sensiblement supérieur, notamment avec AstraZeneca.

Néanmoins, je voudrais vous dire un point là-dessus. Dans notre région, on a deux centres de production de vaccins, de conditionnement et de production de vaccins, l'un à côté de Dreux, à Saint-Rémy-sur-Avre, et j'ai visité ce centre pour me rendre compte de la situation directement, l'autre à Monts. Ce sont des centres qui vont travailler, mais ils vont travailler avec des échéances qui sont longues. Concernant le centre de l'Eure-et-Loir, on aura des productions qui vont intervenir à partir du mois d'avril. Je crois franchement, par rapport à cela, que si on veut prendre de vitesse les variants, les risques d'épidémie massive, il faut aller plus vite.

Je réponds à la question de Guillaume PELTIER ce que je dis de manière permanente et ce que j'écris aux autorités : pour ce que nous faisons tant à l'échelle de la Région qu'à l'échelle de la France, « nom d'un chien », « appuyez-vous sur les collectivités territoriales ». Nous ne sommes pas tous les moyens, c'est certes une responsabilité de l'État, assurer la santé et les soins dans une période d'épidémie, mais quand il y a une situation appréhendée à sa juste gravité, il faut jouer « collectif », et il y a beaucoup, beaucoup de choses qui pourraient être nettement mieux faites dans cette Région et dans ce pays.

M. PELTIER. - Par conséquent, François, on est d'accord, nous ne savons, ni vous ni nous, rien ou pas grand-chose.

M. le Président. - Mais...

M. PELTIER. - Non, chacun a bien compris le sens de ma question, ce n'est pas du tout une mise en cause, puisque nous partageons, je pense, cela, à savoir que l'État centralisé ne marche pas. Mais comme c'est une course de vitesse et qu'on est en train de la perdre gravement, et qu'on va de mensonge en mensonge... Quand Olivier VÉRAN dit que toute la France pourrait être vaccinée à la fin du moins d'août, au vu de tous les calculs, dont celui que tu donnes, de 28 000 en Centre-Val de Loire, ce ne sera pas en six mois mais trois ou quatre ans, si on continue à ce rythme.

On n'a donc aucun élément sur le nombre de vaccins qui vont être délivrés en France et dans notre Région dans les prochaines semaines. C'est ce que je voulais avoir comme confirmation.

M. le Président. - On a la projection qui découle des annonces du ministre hier. Les annonces qui sont faites, s'agissant notamment de Pfizer, de Moderna et d'AstraZeneca, font, je crois,

le pari – j'espère qu'il va être gagné, il n'y a pas de raisons qu'il ne le soit pas – qu'on va pouvoir composer avec les trois producteurs de vaccins connus aujourd'hui. Si c'est le cas, on va pouvoir avancer. Toutefois, manifestement, les premières démarches ont été particulièrement hésitantes, nous ne sommes pas les seuls à le dire, puisqu'on a bien vu que le président de la République lui-même reconnaissait qu'il y avait un début particulièrement faible dans la mise en œuvre de la vaccination.

La solution eut été et est encore aujourd'hui une solution de coopération. Il faut se mettre autour de la table, à l'échelle des Régions, avec les autres collectivités parce que la Région ne peut pas tout, avec les départements, qui peuvent aussi être une partie de la solution, avec les communes regroupées dans leur intercommunalité pour que nous puissions porter les choses.

Encore une fois, à travers l'exemple que nous avons pu donner dans le domaine des transports, ce sont des choses qu'on aurait pu très largement concerter, et il y a d'autres choses à faire. On va avoir, dans cette Région, des zones rurales très difficiles où la présence médicale est faible, et on va devoir optimiser nos moyens. Je pense que cela ne peut pas être fait sans une vraie concertation.

M. PELTIER. - Attention à ne pas être « procureur », François !

M. le Président. - Monsieur COSYNS.

M. COSYNS. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour.

Simplement, une information. Dans le Cher et plus particulièrement dans ma communauté de communes, on nous a donné l'espoir de pouvoir mettre en place un vaccinodrome éphémère, à savoir qu'on ouvre et qu'on vaccine une population définie en le refermant aussitôt après. Nous l'avons préparé, nous avons enregistré un grand nombre d'administrés répondant aux critères définis par le Premier ministre et le ministère de la Santé et, aujourd'hui, il devrait être validé. Au lieu d'avoir 6 centres dans le département du Cher qui, à l'origine, était prévu pour 3 car c'était un pour 100 000 habitants, l'ARS a donné la possibilité d'en ouvrir 3 supplémentaires. Mais, quand on regarde la carte, on s'aperçoit qu'il y a des gens qui sont à 60 kilomètres d'un centre de vaccination et qu'il y a un engorgement, si bien qu'à Bourges, on ne prend plus d'inscriptions, le standard, je ne dirai pas qu'il a sauté mais qu'il est bloqué, et je pense que les prochains rendez-vous pour la vaccination ne seront probablement qu'au mois de mars.

Aujourd'hui, nous sommes dans cette configuration de centres éphémères et, je vous l'ai dit, cela doit être discuté aujourd'hui. Le problème, maintenant, c'est que, plus particulièrement dans le Cher, ils sont complètement débordés. L'ARS nous a donné cette possibilité, cet espoir et on s'aperçoit que les gens viennent au plus près des centres. Il est donc important, comme vous le disiez – je ne sais pas qui en a parlé, si c'est vous ou Guillaume PELTIER – de gagner cette course de vitesse, mais on ne pourra la gagner que si on nous donne la possibilité d'avoir des vaccins. On nous dit que les vaccins de Pfizer et de Moderna sont assez difficiles à mettre en œuvre, ce que je veux bien entendre, car ce sont des flacons qui étaient prévus pour 4 doses, on parle désormais de 6 doses, et puis, quand on fait les comptes, on voit qu'on peut en obtenir 7,5. Et compte tenu de la composition du liquide, on s'aperçoit, après avoir vacciné des personnes en EHPAD, qu'on peut tirer 6 doses mais que c'est parfois difficile à réaliser.

Cet espoir, nous l'avons. Nous attendons beaucoup du vaccin d'AstraZeneca qui serait beaucoup plus facile à mettre en place et on nous a promis – je dis bien « promis », ce n'est pas une certitude – qu'à partir du 15 février, on pourrait en disposer.

Pour nous, si vous avez des moyens d'appuyer l'un et l'autre en tant que parlementaire et en tant que président de région, afin que nous puissions obtenir des vaccins dans les centres éphémères... Il y a un effet boule de neige avec ces centres éphémères dans le Cher, à tel point que l'ARS est un peu dépassée par cette demande ; je crois que si nous voulons gagner cette course de vitesse, il faut accélérer ce process avec tous les professionnels de santé qui y ont souscrit. C'est important, car nous venons de fermer une école dans ma commune, et cela en dit long.

Essayons de gagner cette course de vitesse, je sais que vous n'avez pas toutes les clés du ministère de la Santé ni celles des laboratoires, mais ce serait bien si vous pouviez mettre tout votre poids dans la balance, afin que nous puissions réussir. Croyez-moi, la population a peur. Si, il y a quelque temps, nous avions peur du vaccin, maintenant, nous avons peur de ne pas être vaccinés. La tendance a complètement changé. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président.- Louis COSYNS, en réponse, oui, je crois que dans une Région qui a des espaces de ruralité importants, la notion de mobilité, de centres éphémères, etc., est fondamentale. Si on veut se rapprocher des territoires, se rapprocher des gens, il va falloir être imaginatif en la matière. La mobilisation, elle est entière, elle est du matin tôt au soir tard, on essaie de faire le maximum. Quelques avancées ont été enregistrées, mais on doit aller plus loin et plus vite.

Sur la disponibilité du vaccin, qui, encore une fois, est quand même le problème n° 1, il faut que, collectivement, nous soyons très en pression pour dire qu'il y a urgence et que notre outil de fabrication, notre outil de logistique, notre outil d'organisation avec vaccinodromes, etc., toutes choses qui étaient récusées au départ, nécessite d'aller vite en la matière.

Il y a d'autres demandes ? Pierre-Alain ?

M. ROIRON.- Je voulais dire d'abord qu'en Indre-et-Loire, on nous a dit qu'il y avait 3 000 vaccinations par semaine, même si je ne suis pas certain que ce soit la réalité et qu'il y en ait réellement 3 000 par semaine. Cinq ou six endroits ont été créés, d'ailleurs de plus en plus tardivement – par exemple, le secteur de Loches n'est toujours pas pourvu –, et la véritable question est de savoir quand il y aura des vaccins sur le territoire.

Par ailleurs, j'estime que la préfecture et les moyens de l'État devraient plus écouter les élus ; ils ne répondent même pas à nos courriers, qu'on soit président de communauté de communes, maire d'un chef-lieu de canton comme c'est le cas. Je trouve que c'est effectivement une certaine arrogance de l'État à l'égard des élus qui, eux, connaissent bien la situation.

M. le Président.- Merci.

Pas d'autres interventions sur ce point ?
Christian DUMAS.

M. DUMAS.- Oui, Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, je partage tout à fait ces éléments. Ce que je constate au sein des territoires, c'est une très grande perte de confiance de la part de nos concitoyennes et de nos concitoyens, d'autant que les messages nationaux, pour certains, sont pour le moins fantaisistes, notamment sur les dates de vaccination.

Ce que je voudrais souligner, c'est que j'ai le sentiment qu'on fait tout pour que cela marche mal. Au sein de la commune d'Ingré, il se trouve que j'ai un centre municipal de santé avec une infirmière et deux médecins salariés. Tout naïvement, j'ai proposé de mettre à disposition ces médecins salariés pour participer à la vaccination, et on me dit aujourd'hui qu'ils n'ont pas le droit de vacciner, car ils sont médecins salariés. Je tombe des nues ! Ils vaccinent tous les jours au sein de leur cabinet, donnent d'autres types de vaccins, mais là, ils n'auraient pas le droit de vacciner. Les médecins salariés des centres hospitaliers, eux, seraient autorisés, mais pas eux, et on m'a dit « qu'ils restent à la maison, on ne peut pas les laisser venir ». Moi, je ne suis pas demandeur, mais il me semblait, au vu de ce que j'entendais sur le centre de vaccination de Fleury-les-Aubrais, que de nouveaux professionnels de santé étaient plutôt les bienvenus. Là, on me dit non. Eh bien, écoutez, on prend acte.

Pour terminer, pour en avoir parlé avec ma collègue maire de Fleury-les-Aubrais, Carole CANETTE, je trouve qu'on laisse une responsabilité très importante aux communes, du moins dans celles où les centres de vaccination sont installés, et qu'on les laisse se « débrouiller » un peu seules. Il a fallu que ma collègue achète, par exemple, des tensiomètres, du sparadrap. Je ne sais pas comment il faut considérer certaines choses, mais je crois qu'on peut se poser quelques questions.

M. le Président. - Merci.

Pas d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Oui, Gérard.

M. NICAUD. - François, si tu me le permets, j'ai l'exemple de l'Indre. C'est un département qui a eu très vite la possibilité d'ouvrir des centres, des centres fixes ou des centres éphémères. On a un certain nombre de doses et notre collègue Kaltoum BENMANSOUR qui est la responsable de la pharmacie centrale de l'hôpital gère avec parcimonie, parce qu'elle n'en a pas beaucoup, les doses qu'elle a à sa disposition.

L'organisation a été faite autour des CPTS, mais toute la vallée de l'Indre ouest, avec Villedieu, Buzançais et Châtillon, n'était pas sur les mêmes CPTS que les autres et nous avons été oubliés. Nous sommes intervenus, les uns et les autres, auprès du préfet pour obtenir des centres éphémères, ce qui a été fait, mais la réservation a été un véritable gâchis, certains ont utilisé Doctolib et on s'est retrouvé avec des gens de Paris, des gens d'Arcachon qui avaient réservé par exemple à Villedieu. Le centre de Châtillon-sur-Indre, qui sera un centre éphémère, va se tenir mercredi prochain, mais, pour une population d'environ 1 200 habitants sur la communauté de communes, qui seraient en possibilité de se faire vacciner, je n'ai obtenu que 100 vaccins. Cela montre l'ampleur du problème et je ne sais pas quand nous aurons terminé. À titre d'information, on a ouvert le numéro de téléphone du standard de la mairie pour que les personnes puissent se faire inscrire et, en une heure, les 100 réservations étaient complètes.

M. le Président. - Merci.

D'autres interventions ?

Cela vient abonder, compléter et illustrer la nécessité d'une accélération très forte de la diffusion du vaccin. Cela montre qu'en termes d'organisation, on n'a rien qui soit à la hauteur des annonces – je parle des annonces qui ont été faites, c'est-à-dire pour les plus de 75 ans en EHPAD et pour les soignants. On est encore dans cette phase, mais, alors que normalement il y avait une généralisation de l'accès cette semaine même, puisqu'elle était prévue à partir de lundi pour cette tranche de population, quand on a les chiffres que donne Gérard NICAUD, on voit bien la différence et on constate que les organisations ne sont pas à la hauteur, ni la disponibilité du vaccin. Ce sont des éléments complémentaires que je continuerai à pousser dans mes rapports avec les responsables qui portent cela.

Marc GRICOURT a demandé la parole. Marc ?

M. GRICOURT. - Oui, bonjour à toutes et à tous, je l'ai demandée il y a un moment, mais ce n'est pas grave, l'essentiel a été dit et je me retrouve complètement dans ce qui a été exprimé par les uns et les autres, notamment par Guillaume PELTIER dans la première intervention.

On est dans une situation incroyable où le gouvernement et le président de la République ont fait croire qu'on pourrait engager en janvier une vaccination massive. Il y a eu un changement de fusil d'épaule du gouvernement qui, début janvier, a enfin compris qu'il ne pouvait pas faire sans les collectivités territoriales et en particulier les communes, et cela été, de la part des préfetures, des ARS, une demande de mobilisation des communes. Ce sont les communes qui portent cela, non pas avec les ARS mais avec les centres hospitaliers, car le pivot de cette organisation, cela reste bien les centres hospitaliers, qui sont ceux qui réceptionnent les vaccins et qui sont en capacité de traduire la répartition des vaccins sur un territoire.

La priorité des priorités, à juste titre, reste la vaccination des professionnels de santé, cela reste la vaccination des personnes de nos EHPAD et, de ce point de vue, c'est plutôt un engagement qui est tenu. En tout cas, si on regarde le Loir-et-Cher, mais je sais que c'est pareil dans les autres territoires nationaux, c'est quelque chose qui fonctionne bien, mais il faut garantir le nombre de vaccins nécessaire pour toutes ces catégories de personnes. C'est la priorité. Finalement, le solde de vaccins disponibles est très inférieur à ce qu'imaginaient

les ARS. Je ne sais pas si elles imaginaient, mais la commande, par exemple, pour le Loir-et-Cher et en particulier pour le centre de vaccination de Blois, c'était pour une ouverture dès lundi dernier avec 200 vaccinations par jour. Or, quand j'ai provoqué, avec le directeur de l'hôpital, une réunion en mairie huit jours avant pour faire un point ensemble – l'ARS était présente, la préfecture, etc. –, j'ai donné la parole au directeur de l'hôpital en dernier en lui demandant si nous avions capacité à vacciner, et c'est là que nous nous sommes aperçus que nous n'aurions que 94 doses disponibles journalièrement. Nous avons collectivement décidé, sur ma proposition, de retarder de quelques jours l'ouverture du centre, afin de ne pas donner de faux espoirs et de diminuer le nombre de rendez-vous en fonction de la capacité à vacciner.

On est donc un département plutôt exemplaire, j'allais dire, sur la coordination, l'organisation à partir du groupement hospitalier de territoire, et comme le disait Guillaume, entre le nord et le sud du département, on pourrait ouvrir un centre sur la Vallée du Cher à court terme.

Toutefois, on est dans une situation incroyable. C'est une irresponsabilité du gouvernement et du président de la République, car la responsabilité leur en incombe, d'avoir fait croire des choses, d'avoir menti. Je suis d'accord avec le propos de Guillaume PÉLTIER, c'est du mensonge. Il faut dire la vérité. Il aurait été tout à fait acceptable que le gouvernement nous dise « on a un problème d'approvisionnement et on ne sera pas en capacité d'aller au-delà de tant de vaccinations par semaine d'ici la mi-février ». C'est ce qui est choquant. Et, dans beaucoup de départements, dans la boucle dans laquelle je suis, au Conseil d'administration de Villes de France, partout dans les territoires il y a des reculades, c'est-à-dire des ordres aujourd'hui de l'ARS, ou bien de fermer des centres de vaccination, ou bien d'annuler des rendez-vous, comme cela a été dit par notre collègue COSYNS.

On est face à une inorganisation totale, c'est choquant, mais cela met encore une fois en exergue une réalité dans notre pays qui ne date pas d'aujourd'hui mais de plusieurs décennies, qui est, d'une part, l'absence d'une vraie stratégie de politique de santé publique et, d'autre part, à nouveau ce que nous avons été nombreux à partager l'année dernière, quels que soient nos courants politiques, les problèmes posés par la gouvernance des ARS. Moi, je me désespère, après ce constat très majoritaire en France fait par les élus, les parlementaires mais aussi les élus locaux sur cette question des ARS, que le législateur n'avance pas sur cette question majeure, tout simplement pour éviter de reproduire les problèmes qu'on rencontre depuis presque un an, avec ce constat que les agences régionales de santé sont dans l'incapacité de traduire concrètement sur le territoire ce que peut être une campagne de vaccination en fonction des doses, etc.

On n'a pas de visibilité ni de lisibilité. On sait simplement, et c'est une information un peu en off que j'ai eue hier soir par le directeur de l'hôpital, qu'on devrait – c'est vrai pour Blois, c'est vrai pour les autres hôpitaux pivots des GHT dans notre Région – avoir une livraison plus importante la semaine prochaine. Cela vient du ministère, donc attendons de le constater de façon réelle.

M. le Président. - Merci, Marc.

J'ai Claude GREFF qui demande la parole.

M. FAUCHEUX. - Je voulais ajouter un petit mot. J'ai écouté attentivement les interventions des uns et des autres et je crois qu'il y a un point commun qui se révèle, ou plutôt deux points communs.

Le premier, c'est que la gestion de la campagne de vaccination est extrêmement chaotique et très mauvaise, mais on l'a partagé et il va falloir arriver à trouver des solutions dans le très court terme pour améliorer tout cela.

Et cela pose une question de moyen et de long terme que tout le monde pose en filigrane, qui est la question de la démocratie sanitaire, la façon dont on arrive à associer les différentes forces de notre pays, les citoyens, les collectivités locales et les acteurs de la santé dans un débat démocratique qui permette de prendre les bonnes décisions. Il y a sans doute une question de décentralisation, mais certainement plus largement de réforme assez profonde de l'organisation de la santé dans notre pays. Et peut-être qu'une des conséquences positives qu'on peut attendre de cette pandémie, c'est d'arriver à ce que, dans le futur, on ait un débat

public et citoyen assez large qui aboutirait à une meilleure organisation du secteur de la santé dans notre pays.

M. le Président.- Merci, Benoît FAUCHEUX.

Claude GREFF, vous avez demandé la parole ?

Mme GREFF.- Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Président, je voulais renforcer les propos de Guillaume PELTIER et, à l'instant même, ceux de mon collègue Marc GRICOURT.

Depuis des années, je considère que l'ARS n'a pas lieu d'être. Moi, je l'aurais « virée ». Je n'ai pas eu ce ministère, mais si j'avais eu le ministère de la Santé, croyez-moi que l'ARS n'aurait certainement pas eu cette fonction aujourd'hui qui nous amène à ce désespoir des élus locaux et particulièrement des personnes qui veulent être vaccinées, car on ne vit que dans des mensonges et une mauvaise gestion.

Pour parler de mensonges du gouvernement et plus particulièrement du... Comment ? Du ministre de la Santé, pardonnez-moi, je n'arrive même plus à me souvenir de son nom, tellement il m'insupporte. Hier soir, c'était : « Dans 95 % des cas, la vaccination se passe bien. » Mais comment on peut dire un « truc » pareil ? J'avais l'impression d'être dans la publicité pour Sanytol qui supprime 99,9 % des microbes, le même mensonge ! Qu'un ministre de la Santé dise une chose pareille, c'est proprement scandaleux pour le commun des mortels. Pour les professionnels de santé, c'est encore pire, et pour les élus locaux, dont nous sommes, je trouve que c'est un vrai scandale.

Président, ce que j'aimerais, c'est que vous appuyiez la volonté qui est la mienne et, je crois bien, de beaucoup de nos collègues, c'est que l'ARS ait un peu moins de pouvoir et que nous en prenions un peu plus, car je pense qu'on peut être un peu plus efficace. La gestion de la santé par l'ARS est dramatique.

M. le Président.- Je veux juste vous dire, d'abord, que le constat est partagé et...

M. FORISSIER.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Pardon, Monsieur FORISSIER, juste avant, je souhaite dire, d'abord que le constat est partagé et, en votre nom, je porte et je vais bien évidemment continuer à porter la voix des territoires avec les autres collectivités. Marc GRICOURT a illustré l'engagement qui est celui des communes, de même que Gérard NICAUD celui des intercommunalités, etc. Les territoires et les citoyens sont aujourd'hui dans une situation de grande précarité par rapport à un droit qui est celui de se faire vacciner.

Sur l'ARS, dans le travail qui a été fait sur une loi à venir – je le dis aux parlementaires – qui est la loi « 3D », les régions ont demandé que la responsabilité du pilotage en matière de santé associe directement les collectivités et, à travers elles, qu'elles-mêmes y soient associées. Les régions ont unanimement demandé une présidence et une coprésidence avec le préfet sur les ARS. Or, ce n'est absolument pas ce qui a été retenu dans le projet de loi qui sera soumis aux parlementaires, puisque ce projet de loi prévoit simplement un accroissement – on part de rien, il est facile de faire mieux – des collectivités territoriales dans le Conseil d'administration, ce qui ne changera rien, puisqu'on continuera à avoir une totale verticalité dans le pilotage de ces agences.

Aujourd'hui, ce qui manque, c'est la voix, le poids des territoires. Les élus apportent cela, mais on n'est pas capable, pour le moment, dans ce pays, de prendre véritablement en compte la nécessité d'une vraie décentralisation et d'un engagement de l'État dans ses responsabilités au bon niveau.

Voilà ce que je voulais vous dire pour éclairer le débat sur le plan de la loi.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, pour aller dans votre sens, trois choses très rapidement, pour conclure ce débat.

Premièrement, je voudrais préciser que La Châtre, qui est sous-préfecture, est un centre de vaccination, sauf qu'il a fallu se battre pour que La Châtre, qui est une des trois sous-préfectures de l'Indre, le soit. En réunion de préfecture, on nous a annoncé une liste qui a été validée par l'ARS, dans laquelle La Châtre, qui représente tout de même 30 000 habitants, n'était pas centre de vaccination alors que l'hôpital est l'un des premiers à avoir vacciné les EHPAD et était prêt à organiser la vaccination. Tout cela pour aller dans le sens, au fond, de cette image de désorganisation qui a été relayée par les uns et les autres.

Et cela est très lié – deuxième chose que je voulais dire –, au fait que nous avons aujourd'hui un pays qui est gouverné par une caste technocratique totalement coupée du peuple, qui a peur du peuple, qui, effectivement, ne lui dit pas la vérité et qui essaie de gérer d'en haut, ce qui, en réalité, aboutit, dans une crise comme celle-ci, à une désorganisation totale. Et, le problème de fond, c'est qu'il n'y a plus de confiance. Il n'y a plus de confiance des élus à l'égard de l'État, cela a été dit, et il n'y a plus de confiance du peuple à l'égard de la puissance publique, et il faut faire attention, car nous sommes dedans, quelque part. À un moment, le mélange se fera et nous serons aussi considérés comme étant les responsables. Il faut donc d'urgence clarifier tout cela.

Je voudrais vous proposer, Monsieur le Président, qu'on aille encore plus loin que ce que vous avez dit tout à l'heure sur la question de la présidence des ARS, sur le renforcement du rôle de la collectivité régionale sur la coordination de la santé à l'échelle des régions. Moi, je pense qu'il faut que la question de la coordination de la santé, que la mission des ARS, sous réserve d'un certain nombre de choses qui sont vraiment du ressort du ministre, soit confiée directement aux conseillers régionaux et au président du Conseil régional. On le fait bien dans nombre d'autres domaines, je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas, nous, ceux qui coordonnent l'effort de santé publique dans les territoires dont nous sommes les élus directs. Nous aurions un vrai acte de décentralisation, ce serait un vrai acte de bon sens.

Je voudrais vous proposer, et, si j'ai bien compris, ce serait unanime dans notre assemblée, que nous ayons lors de la prochaine session un vœu sur ce sujet demandant, dans une étape de décentralisation et pas simplement d'élargissement cosmétique d'un conseil d'administration, un transfert en confiant aux conseils régionaux les missions essentielles qui sont aujourd'hui celles des préfets de l'ARS, comme on les appelle, qui soient autre chose que le prolongement de cette caste technocratique coupée du peuple et coupée du territoire. Je pense qu'il faut aller très loin et qu'il faut taper du poing sur la table. Quelque part, malgré ou plutôt grâce à la diversité de nos sensibilités et de nos courants, nous pourrions porter ce message et peut-être le faire porter dans d'autres régions de façon beaucoup plus radicale, si je peux me permettre de le proposer.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Deux éléments et je vais conclure ce débat. Premièrement, dans la demande qui est portée par les régions aujourd'hui, il y a la responsabilité des régions et des collectivités et il y a non pas une responsabilité de directeurs d'ARS, qui n'ont de légitimité qu'une légitimité totalement verticale et indépendante des territoires, mais une responsabilité de l'État portée par les préfets. Ce sont les préfets qui représentent l'État dans les territoires. Et ces agences sont en elles-mêmes des lieux qui créent le problème que nous connaissons aujourd'hui, parce qu'un directeur d'ARS n'a pas ses pieds ancrés dans les territoires, il ne connaît pas les territoires.

M. FORISSIER.- Les préfets s'en plaignent eux-mêmes.

M. le Président.- Bien sûr ! Ce que nous portons aujourd'hui, c'est la responsabilité des régions et la responsabilité des préfets pour la traduction de la responsabilité de l'État sur les territoires, ce qui changerait complètement le visage de ces agences. Ce ne seraient plus des agences mais des structures qui mettent en place des politiques publiques.

Deuxième élément, dans le dialogue que nous avons eu entre collectivités et avec l'État dans les concertations qui ont présidé à la préparation de la loi 3D, il n'y a pas d'accord entre les collectivités. Pour être clair là-dessus, le niveau départemental revendique très fortement d'être le niveau qui serait le niveau de coordination/impulsion.

En ce qui me concerne, et je vois que nous sommes en accord, j'ai plaidé pour que ce soit à l'échelle des régions. Pourquoi ? Pas pour dire « région, région, région », mais parce que, sur un sujet comme celui-là, on voit bien qu'il y a dans une région comme la nôtre, qui est une région de bonne taille, des enjeux comme la coordination avec un CHU, avec des hôpitaux de département, avec des hôpitaux de proximité et avec la médecine de ville. Et si on aborde les choses par le département, on n'aura pas cette vision globale. Là, on parle de la vaccination, mais quand il s'agit de la formation des médecins et des formations paramédicales, c'est exactement la même chose.

Je maintiens donc que dans ce domaine, la prise en compte de la responsabilité régionale est la bonne maille. Ce n'est pas contre les départements, ce n'est pas contre les territoires, c'est avec eux. Il est évident que dans cette responsabilité, on ne fera pas sans les métropoles, on ne fera pas sans les agglomérations, mais nous sommes en position d'organisation et de fédération des synergies à la bonne maille là-dessus.

Bien évidemment, si les groupes veulent exprimer leur avis là-dessus, j'en suis ravi, et je pense au niveau national.

M. FORISSIER. - Faites-nous la proposition, Monsieur le Président, je pense pouvoir parler au nom de Guillaume PELTIER et mes collègues, Guillaume PELTIER qui avait d'ailleurs fait une proposition de loi sur ce thème en juin dernier ; voyez, c'était prémonitoire. Je pense qu'on peut faire un vœu commun, collectif pour aller vraiment très loin et je souscris tout à fait à ce que vous avez dit sur la nécessité que ce soit au niveau régional. Si c'était au niveau départemental, on tomberait dans le travers qui serait celui, entre parenthèses, qui fait qu'on dénonce le gouvernement en ce moment. En effet, si ce n'est pas assez coordonné, s'il y a trop de centres, cela se passe mal.

Je pense que la coordination régionale est le bon niveau sur ce type de politique, mais cela doit être entre les mains des élus et non plus de hauts fonctionnaires qui sont en effet parachutés et qui, en plus, parasitent l'action des préfets eux-mêmes et de leurs services dans les départements. Il faut mettre de l'ordre, je crois qu'il nous faut frapper très fort là-dessus et je vous propose qu'on le fasse ensemble dès la prochaine séance.

M. PELTIER. - Bravo, Nico !

M. le Président. - Merci pour ces échanges.

Nous poursuivons l'étude de nos dossiers et je donne la parole à Serge MECHIN pour les rapports de la commission « Aménagement du territoire, Numérique, Politique de la ville et Développement rural ».

Monsieur MECHIN, vous avez la parole.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

M. MECHIN. - Bonjour, Président, bonjour, chers collègues, j'espère que vous m'écoutez et je m'excuse d'avance s'il y a des coupures, car on a des coupures de courant suite à une mini-tempête dans le secteur hier soir.

Rapport 21.01.27.62 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Appel à projet Human Tech Days 2021 : attribution de subventions

M. MECHIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Même vote ?

M. CHASSIER.- Non, Monsieur le Président. Pour nous, il y a un changement de vote en ce qui concerne ces Human Tech Days, en français dans le texte, mais ce n'est pas cela la question. En se reportant à la délibération qu'on avait prise, je crois que c'était en septembre, délibération qui est d'ailleurs citée dans ce rapport, le 20.07.27.23, on constate qu'il a été dit à l'époque : « L'enveloppe totale dédiée à cet appel à projets sera de 60 000 euros. » Or, nous en affectons 89 326, c'est-à-dire qu'on ne respecte pas notre propre décision.

Par ailleurs, cette décision devait être prise – même chose, tout cela est dit dans la délibération 20.07.27.23 – avant la fin de l'année, puisque les actions devaient commencer le 4 janvier, ce qui n'est pas le cas. Nous votons le 22 janvier pour des actions qui ont, pour certaines peut-être, débuté.

Enfin, on est étonné de l'augmentation de cette enveloppe dans la mesure où un certain nombre d'événements qui étaient prévus en présentiel vont être maintenant uniquement des événements virtuels. On devrait plutôt avoir une diminution des dépenses, mais comme la dotation est forfaitaire et versée en une seule fois, il n'y a pas d'ajustement.

Ainsi, de quelque façon qu'on prenne le problème, on ne respecte pas l'enveloppe, on va subventionner des actions dont on ne sait pas, finalement, comment elles vont se dérouler ni dans quelles conditions. En l'état, nous voterons donc contre ce rapport.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER, de cette explication de vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.01.26.54 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID :

- attribution de subventions

- sélection d'initiatives

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, abstention du groupe Rassemblement National.

M. le Président.- Même vote ?

M. CHASSIER.- Oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.01.26.63 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

- Attribution de subventions à diverses opérations au titre des contrats territoriaux

- Ajustement de programmes d'actions dans le cadre de la mobilisation de crédits des CRST pour accompagner la reprise économique du post-COVID19

- Modification des délibérations CPR n° 20.04.29.91 du 15 mai 2020, CPR n° 19.09.26.66 du 16 octobre 2019, CPR n° 20.08.26.76 du 14 octobre 2020, CPR n° 16.06.26.65 du 8 juillet 2016 et CPR n° 19.09.26.66 du 16 octobre 2019

M. MECHIN.- Il y a un addendum. Il y a lieu d'ajouter un point C concernant la contractualisation « Petites Villes de demain » pour adopter une nouvelle version des cinq conventions partenariales « Petites Villes de Demain » pour les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret. Celles qui ont été adoptées en séance plénière du 18 décembre 2020 comportaient une erreur matérielle (contenu département du Cher répliqué dans chaque convention).

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, non-participation au vote de Madame RIVET sur le dossier concernant la commune de Marçais et non-participation au vote de Monsieur MECHIN sur les dossiers concernant le Pays Loire Val d'Aubois.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame RIVET sur le dossier concernant la commune de Marçais)

Rapport 21.01.26.64 - Direction de l'Aménagement du territoire
CPER 2015-2021
Attribution d'une subvention au titre du volet territorial (santé) du CPER

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.26.66 - Direction de l'Aménagement du territoire
Plateforme pour une région 100 % santé

- Appel à projets « Innovation dans l'accès aux soins » : attribution de subventions
- Appel à projets « Prévention/promotion de la santé » : attribution de subventions
- Accompagnement des projets de maisons de santé pluridisciplinaires : subvention à la FMPS pour la mise en place de tiers-facilitateurs

M. MECHIN.- Il y a un erratum. Page 3 dans le tableau, ajout du terme « SISA de la » MSP de Mehun-sur-Yèvre. Page 4, le montant de l'abondement de l'affectation 2020-126518 (chapitre 935-54) est de 380 000 euros au lieu de 379 555.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.26.71 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du contrat régional de solidarité territoriale du PETR Pays Loire Beauce

Approbation du programme d'actions modifié

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.26.72 - Direction de l'Aménagement du territoire

Convention Région-Département

Approbation des avenants des conventions Région-Département du Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, merci Serge.

Nous allons poursuivre avec la présentation des rapports de la Commission « Transports et intermodalités, Transition énergétique et Environnement », et c'est une présentation par Christian DUMAS.

**TRANSPORTS ET INTERMODALITE,
TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT**

**Rapport 21.01.28.56 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
Programme service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)**

**Adoption de la convention type Région-Structures de mise en œuvre Espaces Conseil
FAIRE (ex-EIE)**

**Attribution de subventions à l'ADIL du Loiret, l'ADIL du Loir-et-Cher, l'Agence locale
de l'énergie et du climat du Cher (ALEC 18), SoliHa Eure-et-Loir, l'ADIL de l'Indre et
l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Indre-et-Loire (ALEC 37)**

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.01.28.57 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Mobilisation citoyenne

COP régionale

**Signature d'une convention de partenariat avec le Crédit Coopératif pour déployer
le livret coopération pour ma région**

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport avec une abstention du groupe du Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

**Rapport 21.01.28.58 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

CPER 2021-2027

Agence régionale de la biodiversité

**Attribution de la dotation annuelle 2021 à l'Agence régionale de la biodiversité
Centre-Val de Loire**

**Adoption de conventions entre la Région Centre-Val de Loire et le Comité
départemental de la protection de la nature et de l'environnement de Loir-et-Cher
(CDPNE) et Perche Nature :**

- adoption de la convention verte cadre 2021-2023

- adoption de la convention verte 2021-2023 concernant l'investissement

- adoption de la convention verte 2021 concernant le fonctionnement

- attribution de subventions au CDPNE et à Perche Nature

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport, abstention du groupe Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

**Rapport 21.01.28.59 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

CPIER 2021-2027

**Établissement public territorial du bassin de la Vienne - Renouvellement de
l'adhésion de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2021**

**Vallée de la Loire - Mission Val de Loire - Attribution de la dotation statutaire 2021
Adoption de la convention entre la Région Centre-Val de Loire et les Maisons de Loire
du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire :**

- adoption des conventions vertes cadres 2021-2023

- adoption des conventions vertes 2021-2023 concernant l'investissement

- adoption des conventions vertes 2021 concernant le fonctionnement

- attribution de subventions aux Maisons de Loire du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.28.60 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL
CPER 2021-2027

Contrats de parcs Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche

- Attribution de la dotation statutaire 2021 aux trois parcs naturels régionaux (PNR)

- Validation du projet de charte du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour la période 2023-2038 et sollicitation de l'avis intermédiaire de l'État

- Projet de révision des statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Perche

- Modification de la délibération CPR n° 19.05.28.40 du 3 mai 2019 attribuant des subventions d'investissement au PNR de la Brenne dans le cadre du programme annuel d'actions

- Modification de la délibération CPR n° 20.05.28.51 du 12 juin 2020 attribuant une subvention de fonctionnement au PNR du Perche dans le cadre du programme annuel d'actions 2020

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.28.61 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

- Service transition énergétique

- Attribution de subventions Thème animation filière Bâtiments et filière Énergies renouvelables

- Attribution de subventions Thème Énergies renouvelables

- Affectation de crédits et abondement d'affectation

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.29.02 - Direction des Transports et Mobilités durables

Convention tarifaire avec le syndicat des mobilités de Touraine

Contrat de licence d'utilisation des clés de lecture des codes-barres digitaux TER

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.29.05 - Direction des Transports et Mobilités durables

CPER 2015-2020 - Volet territorial

Attribution d'une subvention à l'agglomération de Montargis

Attribution d'une subvention au Syndicat des mobilités de Touraine

Protocole foncier gare routière de Châteauroux

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité, et j'en ai terminé, Président, sur ces rapports.

M. le Président.- Monsieur FOURNIER ?

M. FOURNIER Charles.- Monsieur le Président, c'est pour souligner que dans le dernier rapport et sur le Syndicat des mobilités de la Métropole de Tours, il est précisé que les études de faisabilité concernant la liaison Saint-Pierre - Tours et Tours - Saint-Pierre n'étaient pas prêtes actuellement et que l'ensemble de la subvention allait être mobilisé sur la deuxième voie de tramway. Nous sommes tout à fait favorables à ce choix, mais c'était pour souligner l'indispensable nécessité de conduire ces études sur la liaison Tours - Saint-Pierre et les enjeux d'amélioration sur cette liaison. Il faut donc espérer que la mobilisation totale des crédits sur la deuxième voie de tramway n'empêche pas demain, évidemment, de soutenir les études qui restent indispensables, même si elles ne sont pas prêtes à ce stade.

M. le Président.- Sur le point particulier que soulève Charles FOURNIER, ce qui, je crois, a manqué sur Tours - Saint-Pierre, c'est un début de choix du territoire. On a connu très régulièrement une évocation de la problématique, elle est réelle, mais, dans la grande

diversité des possibilités, il n'y avait pas d'orientation proposée et je crois que cela a été un handicap pour un problème qui reste majeur. En effet, bien irriguer les centres, les hypercentres, et là, on a la chance d'avoir une gare qui est en hypercentre, c'est absolument indispensable. Et si la Région a mobilisé ces aides, à la satisfaction, d'ailleurs, de la Métropole sur cette seconde ligne de tramway, c'est parce qu'il y avait urgence sur cette ligne et ce n'est absolument pas pour relativiser la nécessité que la Métropole et ses élus se donnent en la matière un cadre pour que l'étude puisse se développer. Nous y sommes très favorables.

M. FOURNIÉ Philippe.- François, il faut aussi rappeler à tout le monde que la liaison Tours - Saint-Pierre est une liaison métropolitaine à l'intérieur de la Métropole et que la Métropole, comme la Région, a une compétence « transports », une compétence « mobilité », notamment ferroviaire. Nous participerons bien sûr à l'étude, mais, je le rappelle, c'est une compétence, non pas exclusive mais quasi exclusive, pour une liaison métropolitaine. Aujourd'hui, c'est à la Métropole de nous donner ses choix et, bien sûr, nous travaillerons avec elle. Mais, je le redis, cette liaison qui est purement métropolitaine n'est pas une compétence de la Région.

M. le Président.- Merci Philippe.

Madame GREFF.

Mme GREFF.- Monsieur le Président, je voulais ajouter quelque chose. Merci, Philippe, pour tes propos, mais c'est quand même une problématique qui existe depuis quasiment quinze ans. Moi qui connais bien la ville de Tours, je peux dire que c'est une problématique récurrente.

La difficulté, c'est que, contrairement à ce que tu dis, Philippe, même si, on est d'accord, c'est une compétence Région et Métropole, cette liaison appartient à la SNCF et rien ne peut être fait sans l'aval de la SNCF. Ce petit tronçon, pour nous, est extrêmement important car il donne une ouverture sur la ville de Tours et il est utile aussi pour toutes celles et ceux qui utilisent cette portion entre Saint-Pierre-des-Corps et Tours, mais la SNCF a toujours dit qu'il n'était pas suffisamment rentable et elle ne veut pas faire les travaux nécessaires, en tout cas ne veut pas travailler avec la Métropole et avec la ville de Tours.

Sur ce plan, je félicite donc la Région d'avoir fait un transfert des finances sur le tramway, mais on a un vrai problème avec la SNCF et je ne sais pas aujourd'hui qui est en capacité de faire évoluer les choses compte tenu de la situation économique, financière de la SNCF à l'heure où je vous parle.

Philippe, je te vois ne pas être d'accord, mais si la SNCF n'est pas d'accord, tu ne pourras jamais rien faire. Cela fait quinze ans que cela dure et cela fait quinze ans que tout le monde se casse les dents là-dessus.

M. FOURNIÉ Philippe.- Déjà, la SNCF, c'est l'État, l'infrastructure, c'est l'État. Là-dessus, SNCF n'existe pas, n'oubliez jamais que l'infrastructure ferroviaire appartient à l'État.

Aujourd'hui, l'opérateur SNCF qui est en charge de l'infrastructure, SNCF Réseau, nous dit : « Il n'y a aucune liaison qui est rentable dans les infrastructures ferroviaires, il faut qu'il y ait une ligne directrice. Payez les études, payez l'évolution, payez tout. » Ce qui est quand même particulier. « Payez tout et vous mettez en place une subvention d'équilibre pour financer le fonctionnement ». Le sujet va être là. On va être autour de la table pour envisager les différentes possibilités : il y a des navettes autonomes, il y a une liaison ferroviaire classique, il y a de beaucoup de choses qui sont actuellement envisagées sur cette ligne. Mais, c'est vrai, c'est un enjeu stratégique. Pour autant, je le rappelle, c'est une compétence métropolitaine à laquelle nous nous associons.

Mme GREFF.- Non, c'est faux ce que tu dis. La preuve, c'est qu'avant ce président de métropole, les autres présidents de métropole, crois-moi, avaient suffisamment d'influence pour faire en sorte que les choses avancent, mais cela ne marche pas. Tu as raison sur le fait de dire que la SNCF, c'est une compétence... Enfin, c'est l'État. En tout cas, cela revient au même, « payez tout et moi, j'en tire les profits ». Non, on ne peut pas fonctionner ainsi, ce n'est pas possible.

M. FOURNIÉ Philippe.- On est d'accord. Je ne défends pas la SNCF, enfin, je ne crois pas.

M. le Président.- D'accord. Merci pour cet échange.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci au rapporteur, merci à Christian DUMAS.

Nous passons aux rapports de la Commission « Culture, Sports, Coopération décentralisée », et c'est Madame BONTHOUX.

CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE

Mme BONTHOUX.- Bonjour, Président, bonjour à tous, je voulais d'abord préciser que je partage tout ce qui a été dit sur la vaccination et, surtout, la non-reconnaissance des territoires et de l'appui possible des collectivités dans ce combat, ce qui est vraiment dommage.

Rapport 21.01.24.09 - Direction de la Culture et du Patrimoine
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE - AMBITION CULTURELLE - PARCOURS EAC YEP'S - Mesure 7
Affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

21.01.24.10 - Direction de la Culture et du Patrimoine
Patrimoine culturel

A/ DOMAINE RÉGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE

Attribution de subventions, approbation de la convention annuelle 2021 et affectation des crédits afférents

B/ ÉVÉNEMENTS ET RÉSEAUX CULTURELS

Attribution de subventions à l'association Musées en Centre-Val de Loire (MCVL) et affectation de crédits

Renouvellement des conventions cadre 2021-2023 - Approbation des conventions annuelles 2021 (ARPR et APJRC) - Affectation des crédits - Approbation d'un avenant (APJRC)

C/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Attribution d'une subvention, approbation de la convention et affectation des crédits (église de Sury-en-Vaux)

D/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL

Valorisation scientifique inventaire - Affectation des crédits de fonctionnement

Mme BONTHOUX.- Favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Pardon, Michèle, j'ai l'impression qu'on n'a pas les rapports dans le même ordre dans le Kbox; ou alors tu as raté les premiers.

M. CHASSIER.- Oui, les 06, 07 et 08.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Ou alors on n'a pas tous le même ordre.

Mme BONTHOUX.- Cela s'est déjà produit.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- C'est pour cela que je me permets d'intervenir. Je ne sais pas si Julia MARTIN est là, elle pourrait nous aider.

M. le Président.- Il faudrait présenter le 06, Madame BONTHOUX.

Mme BONTHOUX.- J'ai un petit problème de connexion.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Il manque le 06, effectivement. Si tu veux, je fais les trois premiers.

Rapport 21.01.24.06 - Direction de la Culture et du Patrimoine - AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - PRATIQUES ARTISTIQUES ET SENSIBILISATION DES PUBLICS À LA CULTURE - AMBITION CULTURELLE RÉSEAUX PUBLICS PRIORITAIRES
A/ Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations de développement culturel de rayonnement départemental et interdépartemental et affectation des crédits
B/ Modification de la délibération et approbation de l'avenant n° 1 à la convention pour la Compagnie X Press

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Avis favorable de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.24.07 - Direction de la Culture et du Patrimoine - RAPPORT CULTURE COVID - AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE ET PUBLICS
Modification de dépenses subventionnables pour des subventions accordées en 2020
Modification de la délibération du 11 septembre 2020 approuvant de nouvelles dépenses éligibles pour le PACT 2020
Dérogation au cadre d'intervention pour le soutien à la création et à la production artistiques

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Avis favorable de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.24.08 - Direction de la Culture et du Patrimoine INDUSTRIES CULTURELLES
A/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique Ciclic Centre-Val de Loire - Agence fonctionnement Ciclic - Ciclic Équipement - Aide à la création Cinéma et Audiovisuel
Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, affectation des crédits, approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 et approbation de la convention financière 2021
B/ Ambition culturelle - CNC ACC - Mesure 9
Attribution d'une subvention, affectation des crédits et approbation de la convention annuelle 2021

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Avis favorable de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Mme BONTHOUX.- Je n'ai toujours pas réussi à rouvrir, je suis désolée. Si Agnès peut continuer.

M. le Président.- Le 09 est passé, nous allons enchaîner avec le 10, je crois.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Le 10, je crois que tu l'as présenté, Michèle.

M. le Président.- On n'a pas pris le vote.

Mme BONTHOUX.- C'était un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.24.11 - DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE - NOUVELLES RENAISSANCE(S) EN CENTRE-VAL DE LOIRE
Modification des délibérations CPR n° 20.04.24.15 en date du 15 mai 2020, n° 20.05.24.46 en date du 12 juin 2020 et n° 20.08.24.15 en date du 14 octobre 2020

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.24.12 - Direction de la Culture et du Patrimoine
SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution de subventions et affectation des crédits

Modification de délibération et approbation d'un avenant

B/ Ambition culturelle - Insertion professionnelle, mesures 15 à 18

Attribution de subventions et affectation des crédits

C/ Formations artistiques 2021

Attribution de subventions et affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.25.03 - Direction Éducation, Jeunesse et Sports
PRATIQUES SPORTIVES

I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

II/ CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 - Annulation de subventions - Modification de montants alloués - Versement des aides votées

III/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable et il y a eu un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers « sports motorisés ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers « sports motorisés »)

Rapport 21.01.25.04 - Direction Éducation, Jeunesse et Sports - Sport de haut niveau
I/ Partenariats des clubs élités associatifs et partenariats des clubs élités professionnels : attributions d'aides au titre de la saison sportive 2020-2021 et affectation des crédits

II/ Aides aux athlètes listés « relève » ou « espoir »

III/ Attribution d'une concession de logement (NAS) pour un agent Région au CREPS Centre-Val de Loire

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.35.65 - Direction Europe et International - Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

A/ Mise en réseau des acteurs - Subvention au réseau multi-acteurs Centraider

B/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 1 - Attribution d'une subvention

Axe 2 - Attribution d'une subvention

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport et il y a eu une abstention du groupe Rassemblement National, à l'exception du dossier de l'association « Les Compagnons bâtisseurs Centre-Val de Loire », qui a été un vote positif.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national, sauf sur le dossier de l'association « Les Compagnons bâtisseurs Centre-Val de Loire », voté positivement)

M. le Président.- Je remercie la présidente de commission, la vice-présidente, de la présentation de ces dossiers.

Nous passons aux rapports de la Commission « Tourisme », et ce sera Pierre-Alain ROIRON.

TOURISME

Rapport 21.01.30.48 - Direction Tourisme
Promotion et animation touristique
CAP' Développement Tourisme et Loisirs
Attribution de subventions
Approbation de la convention avec l'association « Confrérie les Fis d'Galarne »
Affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.30.49 - Direction du Tourisme
Tourisme pour tous
Promotion et animation touristique
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT Centre-Val de Loire) pour son programme d'actions 2021
Avenant n° 1 à la convention 2020-00140130 avec l'Association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes (ARF Centre)
Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement au Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire (CRT) pour l'année 2021
Approbation d'une convention cadre pluriannuelle et d'une convention d'attribution de subvention
Approbation d'un avenant
Approbation de deux conventions avec le CRT
Affectation des crédits

M. ROIRON.- Vote unanime de la Commission; non-prise de participation au vote de moi-même en tant que président du Comité régional du tourisme.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.30.50 - Direction du Tourisme
CAP Hébergement touristique pour tous
Renforcer l'offre d'hébergements
Attribution de subventions et affectations de crédits
Modification des délibérations CPR n° 18.05.30.25 du 18 mai 2018 et CPR n° 20.05.30.21 du 12 juin 2020

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.30.52 - Direction du Tourisme
Stratégie régionale en faveur de l'alimentation
Opération collective restauration et hôtellerie
Avenant n° 1 à la convention n° 2019-00137470 avec la Chambre de commerce et
d'industrie Centre-Val de Loire pour le déploiement du titre de Maître Restaurateur
en restauration et de la marque Qualité Tourisme en hôtellerie, et pour l'animation
du réseau des restaurateurs en Centre-Val de Loire
Approbation d'un avenant
Affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, Merci Pierre-Alain, pour ces rapports.

Nous allons passer aux rapports de la dernière commission, il s'agit de la Commission « Formation professionnelle », et c'est Monsieur NICAUD qui rapporte.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport 21.01.20.31 - Direction de la Formation professionnelle
Programme régional de formation
Développement de l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle des
publics travailleurs handicapés
Approbation de la convention 2021 entre l'AGEFIPH et la Région Centre-Val de Loire
Modalités d'intervention financière de l'AGEFIPH pour 2021
Approbation de la convention financière 2021 avec l'AGEFIPH au titre de la mise en
œuvre de l'action « tester la ressource handicap formation » du PACTE régional
d'investissement dans les compétences

M. NICAUD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, et il y a eu abstention de Madame Jeanne BEAULIER.

Mme BEAULIER.- Je me suis abstenue sur le 20.31, Gérard ?

M. NICAUD.- Oui, c'est ce qu'on me signale.

Mme BEAULIER.- Non, cela doit être une erreur.

M. le Président.- C'est donc unanime ?

Mme BEAULIER.- Oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.20.32 - Direction de la Formation professionnelle
Programme régional de formation
Mise en place d'un appel à initiative permanent « expérimenter de nouveaux modes
de VAE »

M. NICAUD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, il y a eu abstention de Madame Sylvie ROUXEL.

Mme BEAULIER.- En fait, il y a eu une inversion à ce niveau-là. Nous avons exprimé une abstention sur l'ensemble de ce rapport et, finalement, nous allons modifier notre vote et décider d'un « non » pour des raisons notamment sémantiques.

Dans le rapport dont nous parlons, il s'agit, selon nous, d'un détournement de l'esprit des VAE. Pour rappel, les VAE sont des validations d'acquis d'expérience. C'est un beau dispositif qui est sous-utilisé, c'est précisé dans le rapport, mais cela n'enlève pas sa valeur. Dans le rapport 20.32 dont nous parlons ici, il nous est vendu des nouveaux modes de VAE, des VAE inversées. Dans les faits, ce rapport propose un appel à initiative pour une validation d'acquis de compétences et non d'expérience, en sachant que les nouvelles compétences doivent avoir été acquises lors de simples stages effectués les semaines précédentes.

Le second point bloquant pour nous concerne les publics visés, notamment les jeunes en échec. Et là, nous ne comprenons pas, car il nous paraît difficile de valider l'expérience de quelqu'un qui n'en a pas. Pour nous, il ne s'agit donc pas de VAE mais de VAC, de validation d'acquis de compétences, éventuellement, et le contenu de ce rapport se rattache davantage au rapport 20.01.20.31 sur les Open Badges que nous avons voté en CP le 14 octobre 2020.

En conclusion, ce qui est dans ce rapport revient à minimiser, voire à nier les efforts, la persévérance et le mérite des personnes ayant obtenu ou passé des VAE. Pour l'ensemble de ces raisons, notre vote sera « non ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.01.20.33 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
LUTTE CONTRE LES FREINS À LA FORMATION
Développement de l'accès à la qualification et à l'emploi des publics bénéficiaires du
RSA et des jeunes via les dispositifs de formation professionnelle financés par la
Région
Approbation de la convention avec le Conseil départemental de l'Indre

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.20.34 - Direction de la Formation professionnelle
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
Approbation de la convention de revoyure du Pacte pour l'année 2021
Avenant à la convention Pacte Région - Pôle emploi 2020
Approbation de la convention entre le Conseil régional et Pôle emploi Centre-Val de
Loire en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi pour
accompagner le plan de relance sur les années 2021-2022

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport et une non-participation du groupe Rassemblement National.

M. le Président.- Même vote ?

Mme BEAULIER.- Non, Président. Nous n'avions pas participé au vote, parce que le rapport était, dans certains passages, encore en mode brouillon avec des données manquantes. Ces données ont été modifiées entre-temps, mais certains apports qui nous ont été « promis » lors de la CT n'ont pas été mis dans le nouveau rapport. Ainsi, nous nous abstenons.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.01.20.35 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
ACHATS DE PARCOURS VERS LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI
Programme opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire 2014-2020
Modification de la délibération CPR n° 19.10.20.28 du 15 novembre 2019 - Avenant
n° 1 l'aide européenne n° 2019-EX005433

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.20.36 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATIONS SUBVENTIONNÉES
Attribution de subventions 2021 pour le fonctionnement de :
- l'École de la 2^e Chance de Tours et de Blois
- l'École de la 2^e Chance d'Orléans Val de Loire
Approbation des conventions 2021
Affectation des crédits

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport 20.36 avec une abstention du groupe Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.01.20.37 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATIONS SUBVENTIONNÉES
Attribution de la subvention de fonctionnement 2021 à l'AGCNAM (Association de
gestion Conservatoire national des arts et métiers) Région Centre-Val de Loire
Approbation de la convention 2021
Affectation des crédits

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.20.38 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA
FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE COMBO
PARFAIT JEUNE
Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci. Nous en avons terminé. Merci, Monsieur le Rapporteur.

Je voudrais revenir, si vous le voulez bien, sur le point de la désignation dans les organismes extérieurs.

À la suite de l'intervention de Christine FAUQUET qui a souhaité que Christian BOULEAU puisse siéger, il est proposé que Christian BOULEAU fasse partie des titulaires, que Monsieur CHARLES-GUIMPIED, qui était titulaire, devienne suppléant et que Christian DUMAS, qui était suppléant, s'efface.

Je vous propose donc d'entériner les désignations avec la présence de Christian BOULEAU en titulaire, comme cela a été souhaité.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

(Mise aux voix, la désignation de Monsieur Christian BOULEAU est adoptée à l'unanimité)

Mme FAUQUET.- Monsieur le Président, entre-temps, j'ai appelé Christian car c'est moi qui ai pris cette initiative, et il y est totalement favorable. Par conséquent, en son nom, je vous remercie d'avoir pris en compte cette candidature. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Par ailleurs, je vous reprecise que nous aurons notre séance plénière le jeudi 18 février 2021, normalement en présentiel, sauf conditions particulières qui en interdiraient la tenue sous cette forme. Je ferai en sorte que soient préparés les deux types d'organisation, à la fois bien évidemment le présentiel que nous souhaitons tous ardemment et le distanciel pour partie, et j'en discuterai les modalités avec les présidents de groupe si nous étions dans cette situation. Il faudra en assurer à la fois l'égalité du fonctionnement et la technicité pour que les choses se passent bien.

Concernant la CP, on arrive à fonctionner techniquement et avec une belle qualité des échanges ; merci de le faire. Je crois qu'on a des participations aussi engagées, aussi intenses que celles que nous avons en présentiel, même si on préfère, bien entendu, le présentiel. Et si nous devons aller vers une session en distanciel, il faudrait que nous puissions nous assurer de cette qualité.

S'agissant du mois de février, la Commission permanente aura lieu le vendredi 19 février 2021.

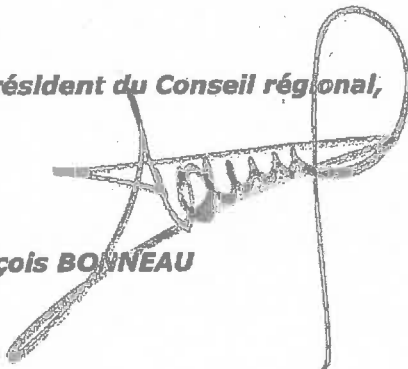
J'en ai terminé. Je vous souhaite une bonne fin de journée et vous incite à prendre soin de ceux qui vous entourent et de vous-mêmes. Le débat qui a occupé nos échanges, le débat sur l'accompagnement de nos concitoyens dans cette période sur le plan de la santé, il va continuer à nous mobiliser collectivement de manière très intense, et n'hésitez pas à faire remonter vers moi telle ou telle observation de territoire, car elles sont toujours précieuses dans l'action que je conduis.

Merci à vous.

(La séance est levée à dix heures cinquante-six)

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU



Le Secrétaire de séance,

Michelle RIVET

